



Renonciation à un héritage et/ou dettes

Par Chris2217

Bonjour,

On m'a dit que je pouvais signer un papier pour renoncer à mon futur héritage et/ou dettes de mon père.

Puis-je le faire dès maintenant ? Auprès de qui ? Un notaire ?

Est-ce que cela signifie que je suis déchargée de toute responsabilité si dans le futur il n'arrive pas à subvenir à ses besoins ou soins médicaux ou maison de retraite ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,

"on" n'y connaît rien. C'est impossible de renoncer à l'avance.